

LE LOGEMENT SUBVENTIONNÉ AVEC SOUTIEN

UN DÉTERMINANT MAJEUR EN SANTÉ : LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER À LA PERSONNE : UN OUTIL FAVORISANT LE RÉTABLISSEMENT

Par Mario Bousquet
coordonnateur du Programme Clés en main, de la Coalition régionale de Québec et du Groupe provincial sur le développement du logement subventionné avec soutien dans la communauté. le253delareine@bellnet.ca

Les problèmes de santé mentale ont de grandes répercussions sur la vie des personnes atteintes. En tant que société, nous nous devons de réfléchir sur la manière de permettre le rétablissement et l'inclusion sociale de ces personnes. Ainsi, les problèmes de santé mentale ont des incidences économiques non négligeables sur les revenus des personnes compte tenu de la perte de capacité à travailler, ce qui freine ainsi leur capacité à contribuer à l'économie. À cela s'ajoutent les coûts de traitement et des services d'aide. Au Canada, les coûts du poids total des problèmes de santé mentale s'élevaient, en 1998, à 14,4 milliards de dollars, soit 8,1 milliards en perte de productivité et 6,3 milliards en traitements. Cependant, les coûts de traitements sont souvent complètement com-

pensés par une réduction du nombre de jours d'absence et une moindre perte de productivité au travail.

Par ailleurs, les personnes touchées par notre étude souffrent de problèmes mentaux graves. Les troubles mentaux sont qualifiés de graves lorsqu'ils sont associés à de la détresse psychologique et à un niveau d'incapacité qui interfèrent de façon significative dans les rela-

Coopératif ou en OSBL, la personne peut décider de déménager sans perdre sa subvention au logement. Ainsi, nous campons dans la littérature scientifique les faits qui appuient que le logement, déterminant majeur de la santé, est un pilier facilitant le rétablissement par l'acquisition de liberté à exercer des choix et par le développement de capacité à agir sur sa vie. Le logement est une première étape qui permet une

...« vivre en logement autonome avec un soutien au logement aide à atteindre la « stabilité » ... « Nous prouvons que la stabilité en logement fait diminuer les coûts directs et indirects en soins de santé. »

tions interpersonnelles et les compétences sociales de base. Habituellement, ces troubles sont persistants et ils affectent entre 2 et 3 % de la population, soit celle souffrant de schizophrénie, de psychose affective, de troubles de la personnalité et de dépression majeure.

Les objectifs de l'étude sont triples : premièrement, il s'agit de démontrer la pertinence clinique, sociale et économique du programme de Supplément au loyer (PSL). Le PSL à la personne permet à cette dernière de choisir son logement dans le quartier qu'elle désire, près de ses lieux d'implication. Également, contrairement au logement subventionné en milieu

prise de possession sur son pouvoir d'action citoyen. Qui plus est, vivre en logement autonome avec un soutien au logement aide à atteindre la « stabilité » et est un constituant du traitement de la maladie mentale. Nous prouvons que la stabilité en logement fait diminuer les coûts directs et indirects en soins de santé.

Deuxièmement, il s'agit de documenter les pratiques de soutien dans la communauté utilisant le PSL tel le programme de Clés en main et le Réseau d'aide Le Tremplin. Et troisièmement, il s'agit d'évaluer les besoins en logements sociaux pour la région de la Capitale-Nationale et plus en programme de Supplément au loyer (PSL) spécifiquement en santé mentale



En janvier dernier, un groupe de travail provincial a été mis sur pied afin de poursuivre les travaux de la Coalition régionale de Québec concernant le développement du logement subventionné pour les personnes ayant un problème grave de santé mentale avec soutien dans la communauté. En mai 2010, une étude pro-

munautaires pouvant répondre aux personnes ciblées par le programme Clés en main, et pourtant... Que de réussites depuis la naissance du programme pour permettre à des personnes vivant un problème de santé mentale de vivre en logement autonome. L'Office municipal d'habitation de Québec s'est

l'étude. Notre campagne d'appui confirme qu'une très grande majorité des différents groupes sollicités par la Coalition adhère à l'évaluation des besoins urgents démontrée dans l'étude ainsi qu'à la recommandation 1.

« L'Office municipal d'habitation de Québec s'est impliqué activement dans ce dossier et nous sommes reconnaissants de cette collaboration efficace qui a permis la réservation de 75 PSL pour la clientèle de santé mentale ayant un suivi dans la communauté. »

vinciale intitulée « Le logement subventionné dans le cadre du programme de supplément au loyer (PSL) dans le secteur privé à but lucratif avec suivi dans la communauté » commandée par la Coalition pour le développement du logement social en santé mentale de Québec a été réalisée par Madame Kristalna Vincent sous la direction du professeur Paul Morin de l'Université de Sherbrooke. Cette étude démontre la pertinence clinique, sociale et économique du Programme de supplément au loyer (PSL) pour le rétablissement des personnes vivant un problème grave de santé mentale. Plusieurs recommandations ont été élaborées Cette dernière fixe les besoins en PSL à la personne à plus de 12,000 au Québec.

Depuis plusieurs années, dans la région de Québec, des groupes institutionnels et communautaires constatent qu'il se développe très peu de logements sociaux et com-

impliqué activement dans ce dossier et nous sommes reconnaissants de cette collaboration efficace qui a permis la réservation de 75 PSL (Programme de supplément au loyer) pour la clientèle de santé mentale ayant un suivi dans la communauté. Inutile de préciser, que le travail du Programme Clés en main de la région de Québec s'inscrit dans la foulée de l'objectif d'améliorer les services de soutien aux personnes vivant dans un logement autonome ciblé dans le Plan d'action en santé mentale du MSSS 2005-2010, « *La force des liens* ».

La Coalition de la région de Québec a entrepris une campagne provinciale d'appui afin de soutenir la recommandation d'augmenter le nombre de PSL à la personne en santé mentale de 1 200 unités pour le Québec afin de répondre à près de 10% des besoins établis dans l'étude. Le soutien au logement autonome fait également parti des recommandations de

« **Recommandation no 1 :** Considérant que le logement constitue une base du rétablissement et que la stabilité résidentielle en est un facteur important, nous recommandons une bonification du programme actuel de Supplément au loyer (PSL) dans le secteur privé à but lucratif, en créant un programme spécifique réservé aux personnes ayant des problèmes graves de santé mentale. »

Sachant que nous avons évalué entre 4 865 et 13 469 le nombre de personnes ayant des besoins impérieux en logement, nous demandons, pour tout le Québec :

- d'augmenter le nombre de PSL de 1 200 unités au coût de 4 500 000 \$, ce qui permettrait de répondre aux besoins dans l'immédiat; et qui correspond à 9 % des besoins établis.

- d'assurer les coûts du soutien au logement pour chacune des unités, coût évalué à 3 600 000 \$ (3 000 \$/soutien/année). »

Il est important de préciser que tant le secteur de l'habitation que le secteur de la santé et des services sociaux soutiennent les prétentions de la Coalition. L'intersectorialité est la force de cette démarche.

Le PSL (Programme de supplément au loyer)

La Société d'habitation du Québec (SHQ) est maître d'œuvre de ce programme. Elle en confie la gestion à des mandataires, tels les offices d'habitation et les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, ou encore à des coopératives d'habitation et des organismes sans but lucratif. Ce programme s'adresse tant aux propriétaires privés qu'aux coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif désirant offrir des logements subventionnés dans le but d'aider financièrement des ménages à faible revenu. Le

nombre de logements subventionnés est limité. La Société d'habitation du Québec paie au propriétaire de l'immeuble la différence entre le loyer au bail et la part de loyer payable par le locataire. Cette part de loyer est calculée conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique. Ce qui équivaut à 25 % des revenus totaux du ménage pour l'année civile précédant la signature du bail du logement. Ce montant inclut les frais de chauffage. Des montants peuvent être ajoutés pour couvrir les coûts d'électricité et de stationnement.

L'objectif du groupe de tra-

vail provincial est d'appuyer de façon tangible les recommandations de l'étude réalisée par la Coalition régionale de Québec et de pousser davantage la réflexion initiée par la région de Québec. De plus, il souhaite faire connaître les conclusions de l'étude et répondre de façon concertée aux différentes demandes de l'ensemble des régions du Québec. L'étude provinciale commandée par la Coalition de Québec et réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de la Santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et de la Société d'habitation du Québec (SHQ) est maintenant disponible. Consultez la [ici](#).

Les membres du groupe de travail provincial sont :

| | |
|----------------------------|--|
| Mme Doris Provencher | Association des groupes de défenses des droits en santé mentale du Québec, AGIDD-SMQ |
| M. Benoît Côté | Programme d'encadrement clinique en hébergement, PECH , représentant de la Coalition régionale de Québec |
| M. Bernard Deschênes | Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, répondant santé mentale |
| M. Denis Robitaille | Regroupement des offices d'habitation du Québec, ROHQ |
| Mme Diane Harvey | Association Québécoise de la réadaptation psychosociale, AQRP |
| Mme Hélène Fradet | Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale, FFAPAMM |
| M. Jean-Luc Parenteau | Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, AQESSS |
| M. Robert Théorêt | Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, RRASMQ |
| M. Sylvain d'Auteuil | Les Porte-voix du Rétablissement, Association provinciale des personnes vivant ou (ayant vécu) un trouble mental |
| Mme Jocelyne Rouleau | Confédération Québécoise des coopératives d'habitation, CQCH |
| M. Mario Bousquet | Coalition régionale de Québec et coordination du groupe de travail provincial |
| Mme Chloé Serradori | Animatrice et secrétaire du groupe de travail provincial |
| À TITRE D'INVITÉS : | |
| M. Claude Roy | Société d'habitation du Québec, SHQ |
| Mme Johanne Rhinds | Direction générale des services de santé et médecine universitaire, MSSS |

Dans les prochaines semaines et mois, le groupe de travail provincial fera des démarches auprès des différents partenaires et décideurs afin de faire valoir les préoccupations en terme de logements autonomes subventionnés avec un soutien dans la communauté.

dans un processus résidentiel qui ne favorise pas l'autonomie en logement. Un des principaux facteurs identifiés est l'accès à un logement abordable et de qualité. C'est dans cette optique que nous nous positionnons en faveur de la création de programmes

sonnes vivant avec un problème grave de santé mentale représente un enjeu central pour leur stabilité, leur rétablissement. Cette problématique est tout autant un enjeu pour les organisations qui interviennent en santé mentale Le logement est un vecteur du pouvoir d'agir, ce qui permet l'individualisation, afin de devenir un acteur social. Un logement ce n'est pas un toit, c'est un chez-soi qui permet le développement des capacités afin de s'actualiser dans la communauté, communauté qui devient le milieu de vie.

« Un logement ce n'est pas un toit, c'est un chez-soi qui permet le développement des capacités afin de s'actualiser dans la communauté, communauté qui devient le milieu de vie. »

Nous voulons une recommandation visant la création d'un sous-programme de supplément au loyer avec soutien dans la communauté, spécifique à la clientèle santé mentale. Nous avons besoin de votre appui afin de faire comprendre aux décideurs politiques l'importance de ce dossier pour les personnes vivant un problème de santé mentale. Nous voulons donc mobiliser le réseau de santé mentale et le réseau de l'habitation sociale et communautaire pour créer une concertation constructive sur les objectifs du groupe de travail provincial.

flexibles et diversifiés favorisant la stabilité résidentielle avec soutien au logement. À titre d'exemple, nous encourageons le développement de projets tels que : (1) logement communautaire (Coop/OBNL) incluant la mixité socio-économique, (2) appartements partagés, (3) maison de chambre sous propriété collective et (4) relance de la construction de HLM, ou tout autre projet novateur s'inscrivant dans une perspective d'inclusion sociale.

L'habitation pour les per-

Le Programme de Supplément au loyer est un programme qui permet d'offrir ce minimum de possibilités. Ainsi, le simple choix de choisir son logement et son quartier constitue un élargissement du choix de l'offre résidentielle. Qui plus est, le PSL à la personne est une solution peu coûteuse et applicable à très court terme.

.....

Le développement du logement social sous toutes ses formes représente un enjeu de taille pour toutes personnes vulnérables. Les besoins en logement sont grands et les solutions se retrouvent dans une pluralité d'options. Plus particulièrement, nous avons fait la preuve que les personnes ayant des problèmes graves de santé mentale se retrouvent, parfois,



Coalition Pour le développement du logement Social en Sante mentale de Quebec

Kristalna Vincent, sous la direction de Paul Morin

**LE LOGEMENT SUBVENTIONNÉ
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU
LOYER (PSL) DANS LE SECTEUR PRIVÉ À BUT LUCRATIF
AVEC SUIVI DANS LA COMMUNAUTÉ**